

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 27 mai 2025 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L’AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l’article 157 du *Code municipal*, à l’avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

25-05-106

3.- ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l’unanimité que l’ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

- 1. Lecture et adoption de l’ordre du jour
- 2. Fin de l’entente avec la MRC de Témiscouata pour l’engagement d’une ressource en urbanisme
- 3. Engagement de professionnels –Architecte– pour plusieurs mandats

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-05-107

4. Fin de l'entente avec la MRC de Témiscouata pour l'engagement d'une ressource en urbanisme

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont à cœur le respect des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service de la MRC de Témiscouata pour le service d'urbanisme ne correspond pas aux standards que le conseil s'est fixé;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers ne sont pas réglés selon la volonté des membres du conseil de la municipalité de Rivière-Bleue

ATTENDU QUE le lien de confiance est brisé concernant le rendement du service;

ATTENDU QUE la charge de travail pour le poste d'urbanisme à la municipalité de Rivière-Bleue est suffisante pour offrir un emploi à temps plein;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue se retire du service d'urbanisme offert par la MRC de Témiscouata pour l'application de tous les règlements (inspecteur régional) et pour les bandes riveraines à compter du 1^{er} juillet.

QUE la quote-part pour le service d'inspecteur régionale et de la gestion des bandes riveraines ne sera plus acquittée à partir du 1^{er} juillet.

QUE ce conseil ouvre son propre poste d'urbanisme et offre un service local d'urbanisme.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-05-108

5. Engagement de professionnels –Architectes– pour plusieurs mandats

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue a demandé des propositions pour la réalisation de trois (3) mandats – Caserne incendie, jubé et garage municipal ;

ATTENDU QUE la proposition comporte deux phases ;

Phase 1: L'étude préparatoire et la phase 2 : La réalisation des plans et devis complets ;

	Soumissionnaire	Soumissionnaire
	Architecture Daniel Dumont	Atelier 5
Montant soumis- Jubé	24 175,00 \$	46 951,00 \$
Montant soumis- Caserne	27 325,00 \$	46 952,00 \$
Montant soumis- Garage municipal	12 050,00 \$	39 284,00 \$
Total des projets	63 550,00 \$	133 187,00 \$

Il est proposé et résolu à l’unanimité que ce conseil octroie le contrat pour la réalisation du mandat pour services professionnels des projet suivants – Caserne incendie, jubé et garage municipal ; – à l’entreprise **Architecture Daniel Dumont**.

QUE Monsieur Claude H. Pelletier, maire, et Madame Claudie Levasseur, directrice générale, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue à signer tous les documents donnant effet à la présente, si nécessaire.

La proposition est acceptée à l’unanimité.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n’est formulée à la suite des précédents échanges.

7.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 00, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l’assemblée est levée.

Directrice générale

Maire